

NOTE D'INFORMATION

LE DOSSIER EST A APPORTER LORS DES PERMANENCES DES INSCRIPTIONS

Période d'inscriptions : du lundi 04 juin au vendredi 22 juin

Permanences des inscriptions : du lundi au vendredi de 17h à 18h30 (sauf mercredi 14h-17h)

DOCUMENTS A FOURNIR POUR UNE INSCRIPTION

- Le dossier d'inscription dûment rempli
- Une photo d'identité
- Un justificatif de domicile pour les personnes résidant sur le territoire de Blangy Pont l'Evêque Intercom
- Une attestation d'assurance en responsabilité civile OBLIGATOIRE
- Un chèque d'acompte de 30€ à valoir sur le 1^{er} trimestre de l'année, à l'ordre du Trésor Public, non remboursable en cas de désistement.

ATTENTION

Aucun paiement en espèces ne sera accepté.

Les inscriptions sont prises par ordre chronologique d'arrivée et sur présentation d'un dossier complet.

POUR TOUTES LES PERSONNES QUI LOUENT UN INSTRUMENT

La location d'un instrument est possible dans la limite des disponibilités. Elle est à demander auprès des professeurs d'instruments lors de l'inscription aux horaires de cours (flûte traversière, clarinette, saxophone, trompette, cor d'harmonie, trombone, tuba, violon, guitare classique, violoncelle)

- Un contrat de location (*fourni par le professeur responsable de la classe lors du 1^{er} cours, validé par le professeur, signé par le responsable légal, transmis au secrétariat*)
- Une attestation d'assurances en responsabilité civile.

FRAIS DE SCOLARITE

Les tarifs sont affichés dans le hall d'entrée de l'école et sont consultables sur le site www.bpicom.fr.

Un appel de règlement vous est adressé directement chez vous, au début de chaque trimestre par la Régie de l'Intercom.

VALIDATION DE L'INSCRIPTION

Pendant les vacances d'été, vous recevrez la confirmation de votre inscription ou celle de votre enfant par courrier (L'inscription définitive est notamment subordonnée au nombre de places disponibles.)

Pensez à enregistrer dans vos contacts l'adresse mail de l'école : ecoledemusique@bpicom.fr.

HORAIRES DES COURS

Formations Musicales & Pratiques Collectives : affichage des horaires 2018-2019 à l'Ecole de Musique à partir du 10 juillet.

Formations Instrumentales : horaires fixés avec les professeurs le lundi 03 septembre à 18h00 à l'Ecole de Musique. Aucune demande d'horaire ne sera prise en compte avant cette date.

RENTREE DES COURS DE FORMATIONS MUSICALES & INSTRUMENTALES : LE LUNDI 10 SEPTEMBRE 2018.

RENTREE DES PRATIQUES COLLECTIVES : LE LUNDI 17 SEPTEMBRE 2018.